

de dépenses de ce genre. Jusqu'au 20 février 1925 elles ont atteint \$2,579.06.

Le très hon. M. MEIGHEN: Tous ces voyages autour du monde pour conclure des traités sont-ils compris dans cette allocation?

L'hon. M. ROBB: Le très honorable membre trouvera dans le Rapport de l'auditeur général un état de mes débours. Je ne crains pas la comparaison avec ceux de notre collègue quand il était premier ministre.

Le très hon. M. MEIGHEN: Ils ne sont pas inférieurs, en tout cas.

L'hon. M. ROBB: Ne vous avancez pas trop.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je ne crains pas de l'affirmer. Mais je voulais simplement savoir si ces dépenses pouvaient être prises sur ce crédit.

L'hon. M. ROBB: Non, non.

Le très hon. M. MEIGHEN: Comment cela se rapporte-t-il à la négociation des traités? Après tout, on ne fait que voyager.

L'hon. M. ROBB: On remarquera qu'il n'y a rien de dépensé en 1922. Sur l'exercice 1923 il y a une dépense de \$8,264.83. Je n'ai pas les détails sous la main; mon très honorable ami se rappellera toutefois que le ministre des Finances, dans le cours de cet exercice, négocia un traité de commerce avec la France et aussi avec l'Italie, je crois. Je ne puis dire si les dépenses faites à cette occasion sont oui ou non incluses dans le montant. Pour ce qui est de la dépense de \$2,579.06, à venir jusqu'au 20 février 1925, je ne sais ce qu'elle représente.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je voudrais bien savoir tout d'abord quelle est la partie des frais que prévoit ce crédit. Il ne prévoit pas la réception des négociations de la convention; ces frais sont inclus dans le crédit précédent. De quoi s'agit-il?

L'hon. M. ROBB: Le crédit en discussion ne comprend pas toutes les dépenses faites; on m'informe toutefois qu'une partie de ces frais représente les dépenses du voyage du ministre de la Justice à Washington. Je n'ai pas de certitude absolue,—et je ne vaudrais pas l'affirmer,—mais on a peut-être inscrit sous ce chapitre une partie des frais de l'honorable député qui a fait le voyage aux Antilles. Je me procurerai les détails au complet pour le bénéfice de mon très honorable ami.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je voudrais savoir quels sont les frais prévus par ce crédit et quelles excursions les ministres ont l'intention de faire cette année?

L'hon. M. ROBB: J'obtiendrai ces renseignements pour mon très honorable ami.

Le très hon. M. MEIGHEN: M. Ross est encore en mer, n'est-ce pas?

L'hon. M. ROBB: Oui; on m'informe qu'il est censé débarquer à Sydney le 13. S'il fait le trajet par le chemin de fer, il sera à Melbourne avant le 16.

Le très hon. M. MEIGHEN: Est-ce pour cette raison que le Gouvernement hâte tant la session—c'est-à-dire afin de n'avoir aucune occasion de faire ratifier le traité avec l'Australie?

L'hon. M. ROBB: Je serais heureux d'apprendre qu'il y a quelque perspective de faire ratifier le traité.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le ministre sait-il si les frais de voyage de M. Ross sont inclus dans ce crédit?

L'hon. M. ROBB: Je ne le crois pas. C'est un fonctionnaire du département et ses frais de voyage sont portés au compte du ministre dont il relève.

Le très hon. M. MEIGHEN: Il en va de même en ce qui regarde les frais de voyage du ministre de la Justice. Pour l'amour du ciel, je ne sais quels sont les frais qui peuvent bien être compris dans le crédit en discussion. Il s'agit d'un nouveau crédit inscrit au budget par le Gouvernement actuel.

L'hon. M. ROBB: Parfaitement. Ce crédit fut inscrit pour la première fois au budget de l'exercice 1922-1923.

M. CALDWELL: Le ministre a-t-il reçu des représentations de la part d'un grand nombre de maisons canadiennes insistant pour que le traité avec l'Australie soit ratifié?

L'hon. M. ROBB: Oui.

M. CALDWELL: J'ai reçu un bon nombre de lettres d'hommes d'affaires du Nouveau-Brunswick qui faisaient un volume considérable de commerce avec l'Australie. Or, ils prétendent que, du fait du délai apporté à la ratification du traité et de l'incertitude qui en résulte, aucune maison australienne ne veut se risquer à faire des affaires avec eux. Les gens attendent de voir quels seront les termes de cette convention commerciale; ils espèrent peut-être que les conditions seront encore meilleures.

L'hon. M. ROBB: Voilà d'excellentes nouvelles.

M. CALDWELL: Eh bien! elles pourraient être meilleures. Les hommes d'affaires en question déclarent que tout est dans le *statu*